



Délibération du Conseil Syndical n° 2026-36

Séance du : 2 juillet 2026

À Aulnay-de-Saintonge (17)

Date de convocation : 18 juin 2026

Nbre de délégués en exercice : 36 titulaires 19 suppléants

Nbre de voix présentes : 20

Nbre de voix représentées par pouvoir : 3

Nbre de voix n'ayant pas pris part au vote (suppléant) : 1

Nbre de voix décomptées : 22

Secrétaire de séance : Mme Ornella TACHE

Objet : Unité de défibrage de chanvre – Conception-réalisation du site industriel (bâtiment(s) et VRD)

L'An Deux-Mille-Vingt-Six le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Aulnay de Saintonge (17), pour une Assemblée Générale ordinaire sur convocation en date du dix-huit juin deux mille vingt-six. La séance est présidée par Frédéric EMARD, Président. Ornella TACHE est nommée secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Membres du SYMBO Présents / Excusés / Représentés/Présents Non Votants

Délégués titulaires				Délégués suppléants	
Conseil Départemental de la Charente-Maritime : 5 voix					
ALOE Caroline	P	DE ROFFIGNAC Françoise	R	DUCROCQ Marie-Karine	E
GAY Gilles	E	GODINEAU Jean-Claude	E	VILLAIN Stéphane	E
CHEDOUTEAUD Stéphane	P				
Conseil Départemental des Deux-Sèvres : 3 voix					
BARILLOT Dorick	P	MAUFFREY Philippe	E	MISSIOUX Marie-Pierre	E
FOUILLET Olivier	E				
CDC Vals de Saintonge : 14 voix					
EMARD Frédéric	P	SURAUD Marie-Noëlle	P	POMMIER Bruno	E
TACHE Ornella	P	PELLETIER Michel	P	SANTAGIULIANA Barbara	E
MOUTARDE Jean	E	POINOT-RIVIERE Annie	E	BERNARD Patrick	P
POUILLET Sylvie	E	BAUDOIN Frédéric	P	PERAUD Danièle	E
LEAUD Jean-Luc	R	FLOCH-RUJU Valérie	E	MARTINEAU Pascal	E
GICQUEL Roselyne	P	BOUTET Michel	E	CANTI Manon	E
GOGUET Jacques	R	MOREAU Suzette	P	TRANQUART Cédric	E
CDC Mellois en Poitou : 10 voix					
PICHON Gilles	P	GALLARD Sophie	E	DELEZAY Gaëtan	E
BALLAND Cyril	P	BOCHE Bernard	E	SUIRE Rudy	E
BRETONNIER Pascal	P	LEROUX Bruno	E	GARNIER Gwendoline	P
MARTIN François	P	BARRE Daniel	E	GUERIN Julien	E
BAUDOIN Yohan	E	DESMIER Didier	E	WATTEBLED Frédéric	E
CARO : 1 voix					
RABAUD David	E			BESSAGUET Bruno	P
CDC Aunis Sud : 1 voix					
BERNARDIN Eric	E			BOUTTEAUD Louis	P
CAN : 1 voix					
LEYSSENE Philippe	E			MARTINS Elmano	E
SMAEP 4B : 1 voix					
BOUFFARD Christian	P			MARTIN Patrick	PNV

Parmi les délégués désignés par le SMAEP 4B, le délégué titulaire et le délégué suppléant étaient présents. En conséquence, le délégué titulaire a été votant et le délégué suppléant a été non votant.

Pouvoirs

Mme Françoise de ROFFIGNAC a donné pouvoir à M Frédéric EMARD.

M Jean Luc LEAUD a donné pouvoir à M Michel PELLETIER.

M Jacques GOGUET a donné pouvoir à Mme Marie Noëlle SURAUD.

Assistaient également à la réunion

Mme Sandrine CHAUVIN - SYMBO

Mme Aurélie BELLICAUD – SYMBO

M Pascal VOIX – SYMBO

Mme Lysiane CHUPIN – Nouvelle République et la Concorde

Frédéric EMARD, Président, ouvre la séance à 18h45. Après appel nominal des délégués du SYMBO, il a dénombré 20 délégués présents, trois voix représentées et une voix ne prenant pas part au vote (suppléant), soit 22 voix délibératives. Il a donc été constaté que les conditions de quorum étaient remplies.

Le Comité syndical était valablement constitué.

Madame Ornella TACHE est nommée secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2025-37 du Comité Syndical du SYMBO en date du 9 décembre 2025 relative à la maîtrise d'ouvrage par le SYMBO de l'équipement d'une unité de défibrage de chanvre pour le PTGE de la Boutonne,

Vu le Règlement intérieur des marchés publics du SYMBO approuvé par délibération n°2020-33 du Comité Syndical du SYMBO en date du 20 octobre 2020,

Vu l'avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 24 mars 2026 et fixant au 23 avril 2026 à 12h00 la date limite de réception des candidatures au marché de conception-réalisation à procédure adaptée pour la construction d'un site industriel pour une unité de défibrage de chanvre,

L'implantation d'une unité de défibrage de chanvre est indispensable au développement et à la pérennisation de la filière chanvre sur le bassin versant de la Boutonne, action prioritaire du Projet de Territoire et de Gestion de l'Eau du SAGE Boutonne au regard de l'intérêt de cette culture pour l'amélioration de la ressource en eau.

C'est pourquoi, par délibération en date du 9 novembre 2025, le SYMBO s'est positionné comme maître d'ouvrage du projet d'équipement en unité de défibrage de chanvre pour l'amélioration de la quantité et de la qualité de la ressource en eau de la boutonne et a décidé que le SYMBO exerce la maîtrise d'ouvrage complète du projet jusqu'à la mise en service de l'équipement, comprenant les études, acquisitions foncières, la construction, l'achat des matériels et la coordination des financeurs.

Pour mémoire, ce projet est mené en partenariat avec de nombreux acteurs locaux et l'Etat, réunis notamment dans le cadre du comité des financeurs de l'étude de faisabilité de l'unité de défibrage constitué dans le cadre du programme Villages d'avenir et de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne.

En conséquence, le SYMBO a élaboré un Dossier de Consultation des Entreprises pour la construction du site industriel pour l'unité de défibrage de chanvre.

Il s'agit :

- D'un marché de conception-réalisation, permettant de regrouper au sein d'un seul marché la conception et la réalisation en raison de la technicité particulière du projet :
 - o Dimension industrielle et Installation Classée pour la Protection de l'Environnement,
 - o Nécessité d'une gestion maîtrisée des flux pour la sécurité des biens et des personnes et la performance industrielle,
 - o Efficacité énergétique et réponse aux besoins spécifiques du process industriel,
 - o Caractère novateur et faible retour d'expérience d'installations similaires.
- D'un marché de travaux à procédure adaptée, car inférieur au seuil européen de procédure formalisée (5 404 000 € HT)

Le site est destiné à accueillir l'unité de défibrage de chanvre et doit permettre de remplir les fonctions suivantes :

- Acheminement des matières brutes (paille) jusqu'à la défibreuse, et des matières transformées (chènevotte, laine, poussière) au départ de cette dernière,
- Le stockage temporaire des matières brutes et des matières transformées,
- La transformation (process de défibrage)
- Des fonctions supports :
 - o Espace de travail administratif et d'accueil des salariés,
 - o Espace « showroom » de présentation.

Les enjeux prioritaires du projet sont :

- D'accueillir la défibreuse industrielle et de permettre son exploitation,
- La gestion des flux (circulation de personnes, de véhicules, d'engins) dans et autour du ou des bâtiments,
- Le respect de la réglementation en particulier au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
- L'image du site en cohérence avec la finalité agro-environnementale de développement de la filière chanvre avec une attention particulière sur l'intégration paysagère,
- Le respect du budget et du calendrier, en privilégiant une approche pragmatique.

Les éléments techniques sont détaillés dans le programme technique détaillé, envoyé aux membres du comité syndical avec la convocation.

Les phases du marché sont les suivantes :

- En phase conception :
 - o Esquisse sommaire (au stade de la mise en concurrence),
 - o Avant Projet Sommaire,
 - o Avant Projet Définitif et Permis de Construire,
- En phase réalisation :
 - o Etudes Projet et études d'exécution,
 - o Exécution des travaux,
 - o Réception des travaux,
 - o Garantie de Parfait Achèvement,
 - o Missions complémentaires : Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC), Système de Sécurité Incendie (SSI).

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 3 300 000 €HT, auquel il convient d'ajouter le coût de maîtrise d'œuvre, et les travaux et études complémentaires, soit un total de 3 669 000 €.

Il est financé dans le cadre du financement global du projet, objet d'un autre rapport du même dossier de séance, inscrivant les crédits du budget annexe dédié.

Le déroulement de la mise en concurrence prévu au Règlement de Consultation est le suivant :

- Publicité réalisée du 24 mars au 23 avril 2026,
- Sélection actuellement en cours de 3 candidatures qui seront ensuite invitées à remettre une offre incluant une esquisse sommaire,
- Sélection de l'offre la mieux-disante parmi les 3 offres présentées, avec possibilité pour le SYMBO d'engager des négociations.

Même s'il ne s'agit pas d'une prestation de concours, il est proposé de verser une indemnité de participation à hauteur de 8 400 € HT par candidat invité à déposer une offre et non retenu à l'issue de la consultation (soit un coût total de 16 800 € HT).

Au regard du montant prévisionnel du marché et des délégations du SYMBO, l'attribution de ce marché relève du Comité syndical, avec possibilité d'avis de la CAO et de personnes qualifiées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical décide de :

- **Autoriser la passation puis l'exécution du marché de conception-réalisation pour la construction d'un site industriel pour une unité de défibrage de chanvre et l'ensemble des études et démarches corolaires nécessaires à la bonne réalisation de ce marché ;**
- **Individualiser 16 800 € HT d'indemnités pour les candidats invités à remettre une offre et non-retenus à l'issue de la consultation pour le marché de conception-réalisation pour la construction d'un site industriel pour une unité de défibrage de chanvre ;**
- **Individualiser 3 669 000 € HT pour l'exécution du marché de conception-réalisation pour la construction d'un site industriel pour une unité de défibrage de chanvre et les études et démarches corolaires nécessaires à la bonne réalisation de ce marché ;**
- **Charger le Président d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférant ;**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le Président,
M. Frédéric EMARD


SYMBO
Syndicat Mixte pour les études,
les travaux d'aménagement
et de gestion du bassin de la Boutonne